



OBJECTIFS :

Connaitre les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510, permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique dans un environnement présentant un risque électrique.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage de la NFC 18-510*

*« Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »

PUBLIC :

Personnel non électricien assurant la direction de travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservé aux électriciens (pour peinture, nettoyage et autres travaux) ou au voisinage des pièces nues sous tension (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées) et devant en conséquence devant posséder l'habilitation adéquate.

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et compter.

Aucune connaissance particulière en électricité n'est requise.

Préalablement à la formation, l'employeur ou le stagiaire particulier aura complété une fiche de renseignements pour définir le besoin et le niveau d'habilitation requis, compte-tenu des opérations réalisées.

CONTENU

Il est établi à partir du document ED6127 « L'habilitation électrique » de l'INRS et comprend une partie théorique (Savoir) et pratique (Savoir- Faire).

TRONC COMMUN (aux indices H0, H0V, B0, BS, BE manœuvre) :

	S	S F
Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.).	X	
Les effets du courant électrique sur le corps humain.	X	
Domaine de tension, les ouvrages ou installations.	X	X
Les zones d'environnement et leurs limites	X	X
Le principe d'une HABILITATION et ses symboles.	X	X
Les prescriptions sécurité associées aux zones de travail et aux opérations	X	
Les équipements de protection collective et leur fonction	X	X
Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement	X	X
Les procédures et consignes en cas d'accident corporel et/ou d'incendie dans un environnement électrique	X	X

Les thèmes spécifiques sont réalisés par le stagiaire en situation

THEME SPECIFIQUE H0.B0.H0V Exécutant Pratique : 2 h

	S	S F
Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)	X	
L'habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention	X	X
La zone de travail : repérage et application des prescriptions	X	X

**THEME SPECIFIQUE H0.B0.H0V Chargé de chantier Pratique : 2.5 h**

	S	S F
Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)	X	
Les documents type et leur utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)	X	X
L'habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention	X	X
La zone de travail : mise en place et surveillance	X	X

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de solides compétences en électricité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Poste de travail de type tableau électrique.
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Distribution de manuels de formation.

DATES DE FORMATION :

Veuillez consulter le site <https://www.afaformation.com/portfolio/habilitation-electrique/> ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08

DURÉE :

7 heures (1 jour) pour session initiale et recyclage

LIEU DE FORMATION :

Les centres AFA Formation : le Gravier, 49000 ECOUFLANT et 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.
Evaluation des connaissances théoriques par QCM (70% de bonnes réponses requis) et de savoir-faire par une mise en situation.

SANCTION VISÉE :

Titre d'habilitation électrique en cas de réussite aux épreuves
Attestation de formation/Evaluation

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches.
La périodicité suggérée est de 3 ans.*